

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Pascale WEBER, Sandrine HOLOYE, Mireille TOURAILLES, Marie-Anne MANDET MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Pierre GERMAIN, Sylvain REILLE

**Etaient absents :** MM. Guillaume PIC, Olivier PLANARD (excusé)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu des séances précédentes
- Adoption du Compte Financier Unique 2024
- Adoption du Compte Financier Unique 2024 du service assainissement
- Affectation du résultat
- Affectation du résultat du service assainissement
- Vote des taux
- Adoption du Budget 2025
- Adoption du budget assainissement 2025
- Mise à jour du tableau des emplois pour le poste de secrétaire général de mairie
- Questions diverses

### I. Approbation du compte-rendu des séances précédentes :

A l'unanimité les procès-verbaux des séances du 13 janvier 2025 et du 20 janvier 2025 sont adoptés. Monsieur le Maire rappelle que les compte-rendu sont publiés sur le site de la mairie et diffusés aux conseillers par voie télématique.

### II. Adoption du Compte Financier Unique 2024 (2025/07) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. François GRANIER, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	36 692.77	230 580.01
RECETTES	70 762.33	298 944.46
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 069.56	68 364.45
RESULTAT REPORTE EX.2023	- 9 075.40	84 876.42
RESULTATS CUMULES AU 31.12.24	24 994.16	153 240.87
RESULTATS DE CLOTURE		178 235.03
RESTES A REALISER DEPENSES	52 227.00	
RESTES A REALISER RECETTES	0.00	
RESULTATS DEFINITIFS		126 008.03

2° Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre présents : 08 Nombre de suffrages : 08 Abstention : 0 Pour : 08 Contre : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## III. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du service assainissement (2025/08) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. François GRANIER, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	16 966.34	25 555.52
RECETTES	24 028.13	23 303.33
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 061.79	- 2 252.19
RESULTAT REPORTE EX.2023	- 965.51	142 058.59
RESULTATS CUMULES AU 31.12.24	6 096.28	139 806.40
RESULTATS DE CLOTURE		145 902.68
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00	
RESTES A REALISER RECETTES	0.00	
RESULTATS DEFINITIFS		145 902.68

2° Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre présents : 08 Nombre de suffrages : 08 Abstention : 0 Pour : 08 Contre : 0

## IV. Affectation du résultat (2025/09) :

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 153 240.87 euros le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 126 008.03 €,
- d'affecter en réserves 27 232.84 €.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## V. Affectation du résultat du service assainissement (2025/10) :

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du service assainissement, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 139 806.40 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 139 806.40 €.
- d'affecter en réserves 0.00 €.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## VII. Vote des taux (2025/11) :

M. le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2024 soient :

Foncier Bâti :	37.69 %
Foncier non Bâti :	51.50 %
Taxe d'habitation :	9.57 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2025 et approuve les taux d'imposition énoncés ci-dessous :

Foncier Bâti :	37.69 %
Foncier non Bâti :	51.50 %
Taxe d'habitation :	9.57 %

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **VIII. Adoption du Budget 2025 (2025/12) :**

M. le Maire présente le projet du budget unique pour l'exercice 2025.

Il donne lecture chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 420 113,36 Euros

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 396 115,03 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le budget unique 2025.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **IX. Adoption du budget assainissement 2025 (2025/13) :**

M. le Maire présente le budget unique assainissement 2025.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 176 323,90 Euros

Les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à : 172 564,63 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget unique assainissement 2025.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **X. Mise à jour du tableau des emplois pour le poste de secrétaire général de mairie (2025/14) :**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. M. le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier l'emploi permanent de secrétaire général de mairie afin d'augmenter les possibilités de recrutement.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps non complet à raison de 28 heures de travail hebdomadaire pour à compter du 01 avril 2025.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi pourra être pourvu, dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, par un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie B ou C de la filière administrative, du cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 suscitée, il est précisé que :

- Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 3 ans.
- Le contractuel est recruté pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

**DECIDE**

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Article 1 :** De créer l'emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps non complet à raison de 28/35ème de catégorie B ou C à compter du 01/04/2025.

**Article 2 :** De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01/04/2025 :

Service Administratif					
EMPLOI	GRADES	CAT EGO RIE	ANCIEN EFFECTI F	NOUV EL EFFEC TIF	DURÉE HEBDOMA DAIRE
Secrétaire général de Mairie	Rédacteur	B	1	1	TNC 28 heures
	Rédacteur ppl 2 <sup>ème</sup> classe				
	Rédacteur ppl 1 <sup>ère</sup> classe				
	Adjoint administratif	C			
	Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> classe				
	Adjoint administratif ppl 1 <sup>ère</sup> classe				

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à recruter un agent par voie statutaire ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.

**Article 4 :** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Article 5 :** Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ**

A l'unanimité des membres présents

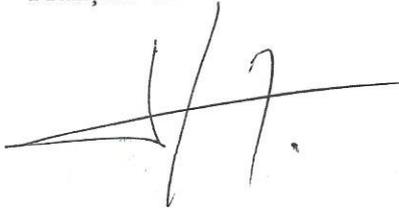
Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## XI. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 56.

Le Maire

François GRANIER




La Secrétaire

Mireille TOURAILLES

